

# AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

## SUR UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUMISE A ENREGISTREMENT

(Code de l'Environnement, Titre I du Livre V parties législative et réglementaire,  
Articles R.512-46-11 à R.512-46-15)

### **NATURE DE L'ACTIVITÉ ET RUBRIQUES CONCERNÉES :**

Extension de la déchetterie implantée sur la commune de Villorceau, soumise à enregistrement au titre de la rubrique 2710.2a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

### **DEMANDEUR : Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL)**

siège social : 32 rue du Général de Gaulle – 45130 Meung-sur-Loire

### **EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS : Villorceau, RD919**

### **DUREE DE LA CONSULTATION : 4 semaines, du 17 avril 2025 au 14 mai 2025 inclus**

Pendant la durée de cette consultation, le dossier sera consultable :

- à la mairie de Villorceau aux jours et heures d'ouverture.
- sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publicques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours>

Le public pourra formuler ses observations :

- sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Villorceau
- par courrier adressé à la préfète du Loiret - direction départementale de la protection des populations – sécurité de l'environnement industriel – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLÉANS CEDEX 1
- par courriel à l'adresse suivante : [ddpp-sei-dechetvillorceau@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp-sei-dechetvillorceau@loiret.gouv.fr)

À l'issue de la procédure, la préfète du Loiret prendra un arrêté d'enregistrement assorti des prescriptions générales ministérielles applicables, éventuellement complétées de prescriptions particulières, ou un arrêté de refus.